

POURQUOI FAIRE UN DON ?

POUR LES ENTREPRISES

POUR LES PARTICULIERS

Moyen de communication externe : donne une certaine image de l'entreprise.

Moyen de communication interne : permet d'impliquer et de sensibiliser les salariés.

Réduction d'impôt de 60% pour les versements réalisés, dans la limite de 10.000€, ou 0,5% du chiffre d'affaires.

Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant du don pour les particuliers soumis à imposition, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

POURQUOI AVOIR RECOURS A LA PLATEFORME « SOUTIENS TON CLUB ? »

Tous les clubs inscrits peuvent bénéficier de dons qui pourront faire l'objet de réductions d'impôt, la plateforme délivrant des reçus fiscaux.

85 % du don va directement au club, 10 % vers une caisse de solidarité dédiée aux clubs les plus en difficulté qui n'auraient pas reçu de dons et 5 % servent aux frais de fonctionnement de la plateforme.

Evite à l'association d'avoir recours à la procédure du **rescrit fiscal**, lui permettant de s'assurer qu'elle soit reconnue comme étant d'intérêt général (nécessaire pour délivrer un reçu fiscal).